

COURS 6 – PGRP

LES ENJEUX ET LES RISQUES EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ce cours vise à initier les participants à la gestion des risques en protection des renseignements personnels, à les sensibiliser encore davantage à l'importance de leur rôle et à les outiller en gestion de la protection des renseignements personnels pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement des responsabilités qui leur sont confiées en cette matière.

En outre, ce cours a comme objectif de permettre aux participants d'agir adéquatement afin de favoriser la mise en œuvre de mesures de sécurité efficaces pour assurer la protection des renseignements personnels détenus par leur organisation.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Planifier et organiser la protection des renseignements personnels en fonction des enjeux organisationnels et des risques

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Évaluer les enjeux organisationnels et les risques en PRP
- Concevoir et mettre en œuvre un processus de gestion des risques en PRP
- Organiser un bureau de la PRP
- Établir les liens entre les responsabilités en sécurité de l'information et les enjeux organisationnels en PRP

COURS 7 – PGRP

LES MESURES DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ce cours permettra aux professionnels en AIPRP de soutenir, au sein de leur organisation, la mise en application des obligations liées à la PRP aux différentes phases du cycle de gestion des renseignements personnels. Pour ce faire, ce cours vise l'instauration de mesures de protection susceptibles de soutenir la direction d'une organisation dans l'élaboration ou la consolidation de processus et de pratiques de manière à respecter les obligations prescrites dans le cadre juridique.

Les participants expérimenteront la mise en application des exigences et des bonnes pratiques au moyen d'études de cas et de mises en situation.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Proposer des mesures de protection des renseignements personnels et les moyens de les mettre en œuvre en tenant compte des exigences légales, des risques et des bonnes pratiques
- Développer des outils pour soutenir les équipes de gestion et le personnel en PRP

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Connaître le cycle de gestion des renseignements personnels et les obligations légales afférentes
- Appliquer les bonnes pratiques en PRP et les moyens de les implanter
- Concevoir des outils en PRP

Formatrice : M^{me} Danielle Corriveau
consultante experte en AIPVP

22 NOVEMBRE 2018 • 9 H À 16 H 30

Formatrice : M^e Marie-Claude Daraïche
conseillère au bureau de la sous-ministre
de la Justice du Québec

5 DÉCEMBRE 2018 • 9 H À 16 H 30

MODULE PGRP : PROTECTION ET GESTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

COURS 8 – PGRP

LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : PRATIQUES RECOMMANDÉES DANS CERTAINES SITUATIONS

Ce cours aborde les règles et des mesures préconisées pour assurer la protection des renseignements personnels dans certaines activités administratives où les risques d'atteinte à la PRP sont plus présents. En outre, ce cours prépare les participants à intervenir dans l'éventualité d'un incident touchant la PRP et à exercer un rôle efficace et complémentaire à celui des autres acteurs.

Seront abordées certaines situations telles que la tenue de sondages, le développement de systèmes d'information et de prestation, la surveillance des endroits publics et des aires de travail, l'utilisation de services en infonuagique, l'utilisation des réseaux sociaux en milieu de travail, la gestion des incidents en PRP, etc.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Déterminer les risques d'atteinte à la vie privée dans certaines situations
- Mettre en oeuvre des mesures de protection des renseignements personnels afin de pallier les risques d'atteinte à la vie privée

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Connaître les mesures de PRP à intégrer dans l'évaluation et la gestion préventive de ces risques d'atteinte à la vie privée
- Connaître des moyens d'évaluation et d'atténuation des facteurs de risques d'atteinte à la PRP et leurs moyens de mise en oeuvre
- Savoir arrimer ses actions à celles des autres acteurs concernés
- Connaître les éléments d'une bonne gestion des incidents en PRP

Formatrice : M^e Marie-Claude Daraïche
conseillère au bureau de la sous-ministre
de la Justice du Québec

6 DÉCEMBRE 2018 • 9 H À 16 H 30

COURS 9 – PGRP

LES MESURES DE GOUVERNANCE EN PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ce cours vise à initier les participants à la gestion stratégique en AIPRP, à les sensibiliser à l'importance de leur rôle en gouvernance et à les outiller pour qu'ils puissent s'acquitter efficacement des responsabilités qui leur sont confiées en cette matière.

Seront abordées les composantes ou les étapes d'un processus de gestion stratégique et tactique de la protection des renseignements personnels permettant un cadre de gouvernance en cette matière. Ce cadre de gouvernance énoncera des exigences, des standards et des pratiques recommandées

OBJECTIF GÉNÉRAL

Habiliter le professionnel en AIPRP dans son rôle de leadership auprès de la haute direction dans la mise en oeuvre d'un cadre de gestion stratégique de la protection des renseignements personnels

OBJECTIFS PARTICULIERS

- Connaître la mission et les fonctions d'un bureau du responsable de la protection des renseignements personnels
- Connaître les rôles et les responsabilités d'un bureau de la PRP en matière de gouvernance
- Connaître et expliquer la structure et les principaux instruments de gouvernance de la protection des renseignements personnels : politique, cadre de gestion
- Déterminer des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes en protection des renseignements personnels

Formatrice : M^{me} Danielle Corriveau
consultante experte en AIPVP

17 JANVIER 2019 • 9 H À 16 H 30